

## **DIPLOME NIVEAU 3 - CAP**

### **1. REFERENTIEL**

---

Arrêté du 26 février 2019 portant organisation du certificat professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport

Arrêté du 26 février 2019 portant création de la mention « animateur d'activités et de vie quotidienne » du certificat professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport

et ses annexes consultable dans le BO jeunesse et sports de mars 2019

### **2. REPARTITION DE L'ALTERNANCE**

---

#### Temps hors employeur

- 400 heures de formation théorique en Centre de formation

#### Temps employeur (Contrat 10 mois) :

- 31 semaines environ de temps employeur (incluant les congés payés + 5 jours de révision)

### **3. MODALITES DE SUIVI ET D'ACCOMPAGNEMENT**

---

Cette formation par la voie de l'apprentissage repose sur la pédagogie de l'alternance. Chaque Centre de formation partenaire met à disposition les moyens pédagogiques nécessaires au bon déroulement de la formation. en distanciel ou présentiel. (supports pédagogiques, plateforme numérique, locaux adaptés..etc)

- 1 entretien d'installation entre le CFA et le Maître d'apprentissage dans le premier trimestre
- 1 livret de formation permettant le suivi des évaluations de compétences sur le lieu d'alternance et le suivi des échanges entre le Maître d'apprentissage, les formateurs, l'apprenti et le CFA
- 1 livret de formation complété par l'employeur
- 1 visite effectuée par le formateur sur le lieu d'emploi

## 4. CONTENU – COMPETENCES A ACQUERIR

---

### **UC 1 – Participer au projet et à la vie de la structure**

- Se situer dans la structure et son environnement professionnel :
- Contribuer au fonctionnement de la structure et à l'élaboration du projet d'animation
- Communiquer dans et pour sa structure

### **UC 2 – Animer les temps de la vie quotidienne de groupes**

- Accueillir les publics encadrés (enfants, adolescents, familles, etc.)
- Aménager des temps, des espaces par la mise en place d'un cadre sécurisant
- Encadrer un groupe dans ses temps de vie quotidienne en s'assurant de la sécurité physique et morale des publics

### **UC 3 – Concevoir des activités en direction d'un groupe**

- Préparer des activités s'inscrivant dans le projet de la structure
- Concevoir l'organisation des activités
- Préparer l'évaluation de ses activités

### **UC4 – Animer des activités**

- Conduire des activités dans plusieurs domaines
- Encadrer un groupe pendant des temps d'activités en sécurité
- Évaluer ses activités

## 5. CERTIFICATION

---

### **UC1 UC 2 ENTRETIEN EN DEUX SÉQUENCES DISTINCTES**

1<sup>ère</sup> séquence, d'une durée de 30 minutes au maximum, comprend une présentation orale par le candidat à l'aide d'un support numérique de son choix, de la structure et de son projet, de l'équipe et de sa place au sein de celle-ci..

La 2<sup>ème</sup> séquence, d'une durée de 30 minutes au maximum, comprend une présentation orale par le candidat d'une des actions développées dans les fiches relatives aux actions de vie quotidienne, choisie par les évaluateurs. Le choix de l'action est annoncé au candidat au début de l'entretien. Cette présentation dure 10 minutes au maximum.

### **UC 3 UC 4 Elle consiste en une mise en situation professionnelle se déroulant en structure d'alternance composée de trois modalités :**

- Un document personnel écrit par le candidat,
- Une conduite d'une séance d'animation,
- Un entretien divisé en deux séquences distinctes. Cette situation d'évaluation certificative se déroule en structure d'alternance.

## 6. MODALITES PEDAGOGIQUES

---

### Moyens humains

l'équipe coordinatrice se compose de formateurs titulaires du BPJEPS minimum et/ ou d'un diplôme dans le domaine de l'animation de niveau V minimum et ayant de l'expérience professionnelle dans le secteur de l'animation.

### Moyens techniques

La formation se déroule en présentiel avec mise à disposition des apprentis une salle pédagogique et le centre de documentation.

### Modalités pédagogiques

- Cours avec des apports théoriques ou méthodologiques
- Modules d'accompagnement personnalisé du parcours
- Du temps d'analyse de la pratique

## 7. DISPENSES OU ALLEGEMENT DE FORMATION

---

DIPLÔMES PROFESSIONNELS	UC1	UC2	UC3	UC4
BAPAAT OPTION LOISIRS DU JEUNE ENFANT OU OPTION LOISIRS TOUT PUBLIC DANS LES SITES ET STRUCTURES D'ACCUEIL COLLECTIF	X	X	X	X
BAPAAT OPTION LOISIRS DE PLEINE NATURE	X			
NOTE DE 10 OU PLUS À L'ÉPREUVE DE MISE EN SITUATION PROFESSIONNELLE DU BAPAAT OPTION LOISIRS DU JEUNE ENFANT OU OPTION LOISIRS TOUT PUBLIC DANS LES SITES ET STRUCTURES D'ACCUEIL COLLECTIF (VALIDITÉ DE 3 ANS À LA DATE D'ENTRÉE EN FORMATION AU BAPAAT DU CANDIDAT)			X	X
CQP ANIMATEUR PÉRISCOLAIRE		X		X
CAP ACCOMPAGNANT EDUCATIF DE LA PETITE ENFANCE - AEPE	X	X		
DEAES (DIPLÔME D'ÉTAT D'ACCOMPAGNANT EDUCATIF ET SOCIAL)	X			
DIPLÔME NON PROFESSIONNEL	UC1	UC2	UC3	UC4
BAFA + ATTESTATION(S) DE 168 HEURES MINIMUM*				X

\* Attestation(s) du ou des employeur(s) représentant 168 heures minimum d'animation effectuées après obtention du BAFA dans :